



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C\_20260204\_08-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20260204\_08

#### CONVENTION PARTENARIALE TRIENNALE ENTRE LE SIGERLY ET L'ALEC LYON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)

Le 4 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, allée Assia DJEBAR, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-La-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Michel MAZUEL (Fontaines-sur-Saône), Andreu CALVO HUGUET (Francheville), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)  
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 192 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dans son décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération du Comité syndical n° C\_20250618\_08 en date du 18 juin 2025 relative à l'approbation d'une convention partenariale triennale entre le SIGERLy et l'ALEC Lyon et l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la convention de partenariat entre le SIGERLy et l'ALEC Lyon a pour objet de fixer les engagements respectifs de l'ALEC et du SIGERLy dans le cadre du financement et de la mise en œuvre des projets de transition énergétique du territoire suivants :

- Accompagner les habitants dans le parcours de rénovation énergétique de l'habitat
- Appuyer les CCAS dans l'accompagnement de la prise en charge de la précarité énergétique
- Accompagner à la sobriété des usages dans les bâtiments communaux
- Accompagner les démarches territoriales Climat-Air-Énergie des communes de moins de 15 000 habitants ;

Considérant que le versement de la subvention accordée à l'Association ALEC Lyon doit faire l'objet d'une autorisation du comité syndical chaque année concernée, il est proposé d'accorder en 2026 une subvention de fonctionnement de 196 200 euros selon les propositions d'actions de l'ALEC et les montants votés lors du budget primitif ;

Les conditions de versement de la subvention sont les suivantes :

- Une avance de 50 % au plus tard le 31 mars de chaque année ;
- Le solde à réception du compte-rendu financier et du rapport d'activité annuels, ainsi que des indicateurs spécifiques des annexes techniques des programmes annuels.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)*

### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** pour 2026, le versement d'une subvention de 196 200 euros dans les conditions prévues par la convention partenariale ;

**DÉCIDE** que cette subvention sera inscrite en dépense au budget principal 2026, chapitre 65 article 65748 « *Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé* », fonction 758.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43 (132 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention : 2 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*